

Décembre 2023

# La lettre NATURA 2000

LA LETTRE D'INFORMATION NATURA 2000



UNION EUROPÉENNE  
FONDUS EUROPÉENS AGRICOLES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



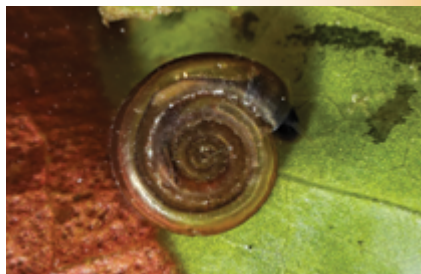
## SOMMAIRE

Page 2 : Natura 2000, des espèces, des espaces et des Hommes

Page 3 : Des actions concrètes pour préserver les habitats naturels et les espèces

Page 4 : Prise en compte des habitats et espèces dans la gestion et les activités humaines

## SAVEZ-VOUS ?



Planorbe naine.

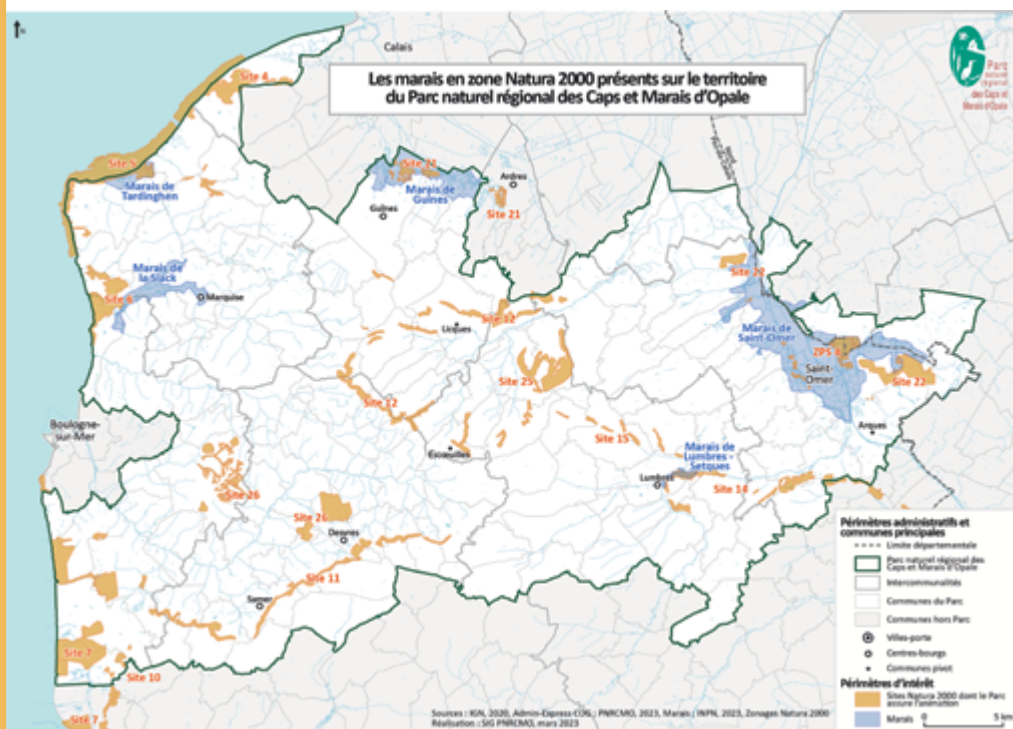
La Planorbe naine (*Anisus vorticulus*) est un petit gastéropode qui vit uniquement en eaux douces stagnantes ou à très faibles courants. Sa coquille plate est petite (moins de 8 mm de diamètre) et fait 5 à 6 tours sur elle-même. L'espèce se reproduit du printemps à l'été. On retrouve la Planorbe naine dans les bras morts des cours d'eau et dans les espaces créés par l'Homme, comme les fossés. Elle apprécie les milieux riches en végétation flottante ou en débris végétaux. La température de l'eau serait un facteur important, jouant un rôle dans la reproduction et la croissance. Strictement protégée, elle a été observée dans deux sites Natura 2000, associés au marais audomarois et à celui de Guînes (Site 21 et 22). Mais sa présence en dehors de ces périmètres n'est pas impossible.

## NATURA 2000, DES ESPÈCES, DES ESPACES ET DES HOMMES

Natura 2000 est un réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats à partir de deux directives : la directive Habitat-Faune-Flore (1992) et la Directive Oiseaux (2009). L'objectif de ce réseau est de concilier préservation de la nature et développement socio-économique. En France, le choix a été fait d'une gestion concertée et contractuelle des sites Natura 2000 basée sur le volontariat.

14 sites terrestres sont présents sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Le syndicat mixte du Parc est animateur de 13 de ces sites.

### LES MARAIS EN NATURA 2000



La présence de marais tourbeux sur le territoire du Parc contribue à la désignation de ces sites Natura 2000 :

- > **Site 5** : « Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dune du Châtelet, Marais de Tardinghen, Dunes de Wissant » - FR3100478
- > **Site 6** : « Falaise et dunes de Wimereux, Estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse- Audresselles ». - FR3100479
- > **Site 14** : « Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa » - FR3100487
- > **Site 21** : « Prairies et marais tourbeux de Guînes, Andres et Ardres » - FR3100494
- > **Site 22** : « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » - FR3100495
- > **ZPS** « Marais Audomarois » - FR3112003



## DES ACTIONS CONCRÈTES POUR PRÉSERVER LES HABITATS NATURELS ET LES ESPÈCES

Avec Natura 2000, les propriétaires et animateur.trice.s s'engagent pour la biodiversité. Mais conserver les espèces, c'est avant tout conserver les espaces qui abritent les habitats naturels essentiels à leur cycle de vie, et les faire découvrir au grand public et aux acteurs locaux. La bonne gestion de ce patrimoine naturel exceptionnel représente donc un véritable enjeu de concertation et de développement durable du territoire.

### DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB) MIS À JOUR

Sur les 13 sites Natura 2000 gérés par le Parc, certains ont des documents d'objectifs qui nécessitent une actualisation. Le site 21, « Prairies et marais tourbeux de Guînes, Andres et Ardres » est concerné de manière prioritaire. En 2019, des études sur la faune ont été réalisées sur ce site, centrées notamment sur les oiseaux, les chauves-souris, les papillons de jour et les mollusques. Ces études vont permettre d'actualiser les documents d'objectifs en prenant en compte le contexte actuel ainsi que les nouvelles méthodes. Cette actualisation des documents d'objectifs a été initiée à l'occasion du renouvellement du comité de pilotage du site. Une première réunion s'est tenue en mai 2023 à Ardres pour le site 21 durant laquelle un nouveau président a été désigné : Ludovic Loquet (maire d'Ardres et président de la Communauté de communes Pays d'Opale).

### CONTRAT NATURA 2000 ET TRAVAUX ÉCOLOGIQUES

Le réseau Natura 2000 a permis ces dernières années de passer des contrats avec des propriétaires privés et d'obtenir des subventions afin de réaliser des travaux de restauration écologique sur leurs parcelles. En parallèle, des chantiers nature participatifs sont réalisés avec l'association « Les Blongios, la nature en chantiers » et les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes se poursuivent au sein des sites de marais (Myriophylle du Brésil, Jussie) en collaboration avec les partenaires.



Travaux de restauration de roselières à Clairmarais (site privé).

### CARNET ROSE DANS LE MARAIS AUDOMAROIS

Dans le marais audomarois, principale zone humide du Pas-de-Calais, le Parc naturel régional mène de nombreuses actions de protection de la biodiversité et du biotope, notamment au travers, entre autres, de l'observatoire du site Ramsar. Des suivis d'espèces sont réalisés notamment sur le Butor étoilé via des prospections tous les ans sur le terrain par les agents du Parc et des bénévoles. Cette année, un suivi par drone thermique a également été effectué et a permis de recenser six individus et de constater la naissance de cinq petits.



Les butors ont pu être pris en photo depuis un drone. Ici, c'est un mâle.

### QUATRE ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE ENTRÉS EN VIGUEUR DANS LE MARAIS AUDOMAROIS.

Dans le but d'enrayer les aménagements inappropriés constatés dans le marais audomarois, un projet d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) a été initié en 2019. Dès 2020, le groupe de travail, animé par les services de l'Etat et réunissant les différents partenaires concernés, a défini quatre périmètres d'APPB couvrant une surface de 840 hectares, soit 23% du marais. Ainsi, le 31 août 2023, quatre APPB sont entrés en vigueur.

### GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES AU SEIN DES MARAIS

Le Syndicat mixte Eden 62 mène de nombreuses actions de gestions au sein des ENS notamment sur le Marais de Guînes, le Marais de Tardinghen et le Marais Audomarois. Celles-ci s'orientent sur la qualité de l'eau du marais, la gestion du niveau d'eau (notamment pour des problématiques d'inondations), l'entretien des casiers hydrauliques, la gestion par pâturage, la lutte contre les espèces envahissantes et les travaux d'entretien par contrats Natura 2000. Des suivis de flore et de faune sont également menés avec des programmes de bagages, suivis par points d'écoute et suivis des dortoirs d'oiseaux par exemple.



## PRISE EN COMPTE DES HABITATS ET ESPÈCES DANS LA GESTION ET LES ACTIVITES HUMAINES

L'un des principaux rôles du réseau Natura 2000 consiste à prendre en compte les habitats naturels et espèces sensibles dans les activités humaines, les aménagements et leur planification. Pour se faire, apprendre à les connaître constitue une étape indispensable.

### PARTICIPEZ À L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET À LA PROTECTION DES MARAIS !



Une observation de faune ou flore faite sur les marais ? Vous avez la possibilité de faire remonter l'information en contactant le Parc naturel régional ou en la saisissant sur la plateforme SIRF. Vous pouvez aussi aider le Parc et ses partenaires dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en signalant leur présence. (Contactez le Parc au 03 21 11 07 27, un formulaire de contact est également disponible sur le site internet du Parc rubrique : « protéger-le-marais-audomarois »). Pour apprendre à reconnaître ces espèces, la DREAL a mis en place un centre de ressource à l'adresse suivante : <https://eee.drealnpdc.fr/>.

Malheureusement, le Myriophylle du Brésil a été de nouveau observé dans le marais audomarois en 2022 après quelques années d'absence.

### FAIRE DÉCOUVRIR LES MARAIS AUX HABITANTS

Afin de sensibiliser les habitants sur l'importance des zones humides et sur leur vulnérabilité, de nombreuses animations leur sont proposées sur site. Par exemple, courant avril 2023, les amateurs avaient rendez-vous à Clairmarais pour l'animation « Fréquence Grenouille » organisée en partenariat avec l'association Jannat et Eden 62. Cette sortie a permis aux habitants d'en apprendre plus sur les amphibiens. D'autres animations natures ont été organisées ces dernières années telles que des balades contées dans le marais de Lumbres ou encore des sorties ornithologiques au marais de Guînes pour inciter les habitants à s'approprier les zones humides de leur territoire.



Les animations auprès des habitants permettent de les sensibiliser sur la vulnérabilité des marais.

### SENTIERS DE RANDONNÉES



De nombreux sentiers de randonnées existent autour des marais et permettent aux habitants d'en savoir plus sur ces milieux. Les itinéraires sont disponibles auprès des différentes communautés de communes associées aux marais. On retrouve par exemple le sentier de GR® de Pays « Tour de l'Audomarois », le Sentier des Têtards à Guînes, une liaison verte au marais de Lumbres ou encore des observatoires à oiseaux sur le marais de Tardinghen. Des panneaux pédagogiques installés sur certains sentiers, permettent, au cours de ces balades, d'en apprendre plus sur la dynamique locale autour des marais.

De nombreux sentiers de promenades sont aménagés pour découvrir les marais, comme ici dans le marais de Guînes.

## CONTACTS UTILES

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est animateur et gestionnaire sur les sites Natura 2000, 5, 6, 14, 21 et 22 :

- > **Alexandre Rucar** : [arucar@parc-opale.fr](mailto:arucar@parc-opale.fr) - 03 21 87 86 35
- > **Assia Haboul** : [ahaboul@parc-opale.fr](mailto:ahaboul@parc-opale.fr) - 03 21 87 86 32
- > **Alexis Kheiter** : [akheiter@parc-opale.fr](mailto:akheiter@parc-opale.fr) - 03 21 87 86 27

**Directrice de la publication** : Sophie Warot-Lemaire, Conseillère Départementale, Présidente du Parc naturel régional

**Rédaction** : Marie-Noëlle Cuevas, Dorothee Delomez, Assia Haboul, Mathieu Lorthiois et Xavier Cucherat

**Crédits photos** : PNR des Caps et Marais d'Opale sauf mentions contraires

**Conception graphique** : François Hétru

**Impression** : SIB

Cette lettre entre dans le cadre du programme Natura 2000, financé par :

